



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/10480
29 décembre 1971
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 29 DECEMBRE 1971, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE SECRETAIRE GENERAL

J'ai l'honneur de porter à l'attention du Conseil de sécurité le texte ci-joint de la résolution 2863 (XXVI), que l'Assemblée générale a adoptée à sa 2027^{ème} séance, le 20 décembre 1971, au sujet du point intitulé "Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine".

En vous transmettant cette résolution, je tiens à appeler l'attention du Conseil sur le paragraphe 2 du dispositif, qui est ainsi libellé :

"2. Invite le Conseil de sécurité à examiner la demande de l'Organisation de l'unité africaine portant sur la tenue de réunions du Conseil dans une capitale africaine."

Le Secrétaire général,

(Signé) U THANT

